



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2022/24

Référence SPW-Recours : 10013497/DME.apa

**RECOURS
PERMIS UNIQUE**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 49 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 4 JUILLET 2002 RELATIF À LA PROCÉDURE ET À DIVERSES MESURES D'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un recours a été introduit par la s.a. **GREG TRANSPORTS** auprès du Gouvernement Wallon, contre la décision de la **Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du 27 novembre 2023 refusant un permis unique à la s.a. GREG TRANSPORTS, quai Jules Destrée 1 à 4101 SERAING (JEMEPPE).**

Le projet consiste à **construire un hall logistique, étendre les activités de l'établissement et régulariser des citernes de propane.**

Le terrain concerné est situé **quai Jules Destrée 1 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**, et cadastré **SERAING 9e division section A n°s 515 Z 5, 515 W 5, 522 P, 517 S 2.**

Le recours est porté à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consulté du **27 décembre 2023 au 16 janvier 2024, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING :**

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : **04/330.84.87.**

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

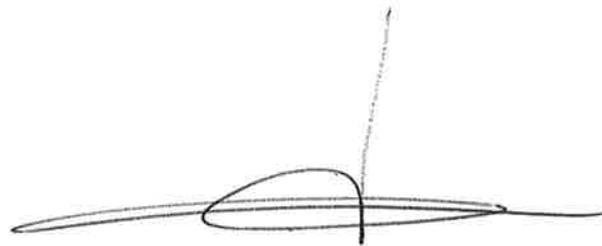
SERAING, le 27 décembre 2023.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, *oah*


A. PAPARELLI

LA BOURGMESTRE,


D. GÉRADON